

Suite à l'étude qui a permis d'identifier les zones de sauvegarde, il convient maintenant de les protéger, tout en conciliant l'occupation des sols et le développement économique du territoire avec la préservation de la ressource.

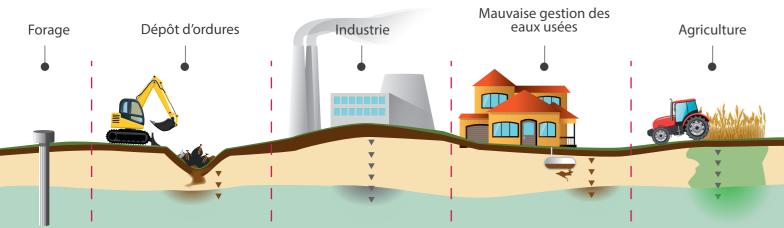
Chacun peut agir efficacement à son niveau pour

- · maintenir les zones naturelles, boisées et agricoles en encourageant la poursuite des pratiques respectueuses de l'environnement (agriculture raisonnée voire biologique);
- · limiter l'étalement de l'urbanisation, afin de préserver les possibilités d'implantation et d'exploitation de nouveaux captages
- · réduire l'utilisation de produits polluants par les particuliers, les collectivités et les gestionnaires d'infrastructures ;
- organiser la collecte et le traitement des eaux pluviales et des eaux usées sur les secteurs urbanisés ;
- · maîtriser l'implantation d'industries ou d'activités présentant des risques de contamination pour la nappe;
- · encourager la mise en oeuvre de démarches environnemen-
- · développer des pratiques alternatives et innovantes pour préserver la qualité de la ressource et économiser l'eau.

Les actions concrètes pour parvenir à ces objectifs sont proposées en page 6 de la plaquette.

5 BONNES RAISONS DE PROTÉGER LES NAPPES **VISTRENQUE ET COSTIÈRES:**

- 1. ÉVITER la dégradation d'une ressource aujourd'hui de qualité et à forte potentialité, irremplaçable pour l'alimentation en eau potable.
- 2. GARANTIR une eau de qualité sur le long terme ne présentant pas de risque pour la santé des populations.
- **3. PRÉVENIR** la pollution plutôt que la traiter, afin de réduire les coûts de traitements de l'eau
- 4. S'INSCRIRE dans une stratégie de développement durable : préserver aussi les milieux naturels et la biodiversité afin de protéger les ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable.
- 5. DISPOSER d'une offre potentielle en eau potable correspondant aux ambitions de développement économique équilibré des territoires : sans eau potable, pas de développement d'acti-



Et maintenant : que faire?

PRÉSERVER LA RESSOURCE EN **EAU DURABLEMENT**

- Prendre en compte les zones de sauvegarde et leur protection dans les documents de planification (SRADDT, SRC, SAGE) et d'urbanisme (SCOT et PLU).
- Limiter l'étalement urbain sur les zones de sauvegarde en privilégiant le classement en zones naturelles, forestières ou agricoles.
- Renforcer les conditions d'implantation des nouvelles activités dans les zones de sauvegarde.
- Développer des animations foncières et étudier le devenir des terres après acquisition.
- Finaliser et réviser les procédures de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) pour les périmètres de protection des captages d'eau potable et veiller au respect des mesures associées.
- Prioriser la mise en conformité des dispositifs d'assainissements non collectifs et des forages en domaine privé dans les zones de sauvegarde.
- Valoriser les outils existants de protection des espaces naturels (ENS, Natura 2000, ZNIEFF).
- Mobiliser les acteurs sur les bonnes pratiques à adopter.

APPROFONDIR LES **CONNAISSANCES**



- Améliorer la connaissance sur la gestion des effluents des industries non classées et évaluer leur impact.
- Poursuivre l'inventaire des anciens sites industriels et des sites pollués et évaluer leur impact.
- Recenser les puits et les forages en domaine privé et réaliser un diagnostic de l'état de ces ouvrages.





COMMUNIQUER, SENSIBILISER ET FORMER

- · Communiquer les résultats de l'étude de préservation des zones de sauvegarde auprès des élus et des acteurs locaux.
- Former tous les acteurs sur les risques liés à l'utilisation de produits phytosanitaires et sur les pratiques alternatives.
- Sensibiliser les privés et les foreurs aux règles et normes à respecter en matière de conception de forages.
- Communiquer sur les pratiques agricoles respectueuses de la ressource en eau.
- Informer les industriels des risques de pollution de la nappe liés à leurs activités, et des mesures préventives et bonnes pratiques à
- Sensibiliser tous les acteurs aux pratiques économes en eau.



· Créer une cellule de recherche et d'innovation avec des acteurs moteurs du territoire.

- Soutenir et promouvoir la recherche et le développement de techniques alternatives et innovantes.
- Valoriser les expériences pilotes engagées et partager les retours d'expérience des nouvelles techniques mises en oeuvre.

ACTEURS PRESSENTIS POUR PORTER LES ACTIONS:

- Collectivités ayant la compétence eau potable, communes, porteurs de SAGE, Conseil départemental...
 - Acteurs socio-économiques (exploitants agricoles, industriels, associations...) et usagers.
 - Services de l'Etat



Vistrengue et Costières





zones de sauvegarde pour la production d'eau potable sur les nappes Vistrenque et Costières

Ces zones, dont le SDAGE 2010-2015 demande la délimitation, concentrent une ressource stratégique pour la production d'eau potable :

- importante en quantité;
- · de qualité chimique conforme ou proche des critères de qualité des eaux destinées à la consommation humaine ;
- · bien localisée par rapport aux zones de consommation actuelles et futures.

Et cela qu'elles soit d'ores et déjà largement sollicitées et indispensables (ZSE), ou pas encore mais à fortes potentialités pour le futur (ZSNEA).

13 ZONES À PRÉSERVER

Sur ces zones, la préservation de l'usage eau potable doit être considérée comme une priorité absolue. face à l'évolution de l'occupation des sols et à l'augmentation des pressions (urbanisation, zones d'activités, infrastructures de transport, industries et pratiques polluantes...)

Une **fiche d'identité** décrit chaque zone. Y sont détaillés les éléments d'hydrogéologie (écoulement, qualité, capacité), les usages, les besoins, l'occupation du sol actuelle et les projets d'aménagement futurs connus

0 1 2 3 km

- l'occupation des sols ;
- de protection au titre du code de la santé publique et aires d'alimentation des captages prioritaires);
- production d'eau potable actuelle et future.

Exemple d'une carte représentant une zone de sauvegarde



Retrouvez toutes les informations

http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/ usages-et-pressions/ressources-majeures/

1 Ledenon, Marguerittes et Saint Gervasy

- Redessan et Jonquières
- Bellegarde
- Caissargues
- 6 Bouillargues et Rodhilan
- 6 Bernis, Milhaud et Vestric
- Aubord
- 8 Saint-Gilles
- 9 Générac
- 10 Vauvert
- 11 Mus, Codognan et Aimargues
- Gallician
- 13 Le Cailar
- Zone de sauvegarde exploitée (ZSE)
- Zone de sauvegarde non exploitée (ZSNEA)
- Limites des nappes Vistrenque et Costières
- Périmètre du SAGE VNVC
- Communes
- Cours d'eau

Les nappes Vistrengue et Costières, qui constituent aujourd'hui la principale ressource en eau potable du territoire, possèdent naturellement une bonne qualité et des capacités de production permettant de satisfaire les besoins en eau potable actuels et futurs du territoire.

pacité de recharge exceptionnelle. Néanmoins, cette confidu développement de l'urbanisation. guration accroît la vulnérabilité des nappes Vistrenque et Costières aux pollutions de surface sur plusieurs secteurs. La contamination de la ressource pourrait avoir pour

sentent ainsi des problèmes de qualité en relation avec les **cours d'exploitation.** pratiques agricoles et industrielles. D'autres captages ont par ailleurs été abandonnés pour favoriser le développement de l'urbanisation.

Or, les pressions s'exerçant sur les ressources risquent de

Dès à présent, une prise de conscience des acteurs du territoire est nécessaire pour gérer leurs ressources en eau.

Le développement de démarches de protection à travers la prise en compte des intérêts de chacun constitue la prochaine étape pour préserver durablement la ressource en eau sur les nappes Vistrenque et Costières.

Costières

La proximité des nappes avec la surface leur confère une ca-s'accentuer en raison d'une augmentation démographique et

conséquence l'investissement dans des dispositifs de Certains captages pour l'alimentation en eau potable pré- traitement couteux, voire la fermeture de captages en

Comment fonctionnent les nappes Vistrenque et Costières

L'eau contenue dans le réservoir de cailloutis, graviers et sables (n°1) occupe tous les espaces libres, et forme ainsi une nappe. Ce réservoir dit « aquifère » est présent avec une épaisseur pouvant localement dépasser 30 m dans la plaine. Il est recouvert par des limons (n°3) peu perméables dans la plaine qui lui confère une certaine protection et il est libre sur les Costières. L'eau circule dans ce réservoir à raison de guelques mètres par jour.

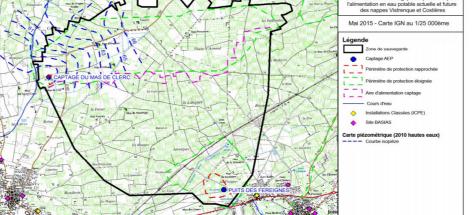
A L'ouest, les calcaires des garrigues Nîmoises constituent un aquifère karstique (n°4). Dans ces calcaires, l'eau s'infiltre et circule rapidement. Ils contribuent à l'alimentation de l'aquifère des cailloutis.

Les sables astien (n°2) sont présents localement sous les cailloutis villafranchiens dans la plaine de la Vistrengue et sur les Costières à l'affleurement. En direction de Saint Gilles, ils se dissocient des cailloutis en s'enfoncant et forment un aquifère captif.

Les nappes sont alimentées par les pluies. Elles se vidangent naturellement par des sources et sont drainées par le Vistre et la

Vistrengue

www.vistrengue.fr



Plusieurs cartes présentent pour chaque zone :

- · les niveaux piézométriques des nappes ;
- · le zonage de protection des captages existants (périmètres
- · la délimitation de la zone de sauvegarde à préserver pour la